

## PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 2 février 2022

**Objet : Demande d'accès**  
**N/Réf. : 1847 00/2021-2022.658**

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 6 janvier dernier dans laquelle vous demandez de recevoir une copie des documents que vous décrivez comme suit :

« Je me suis inscrit sur la liste d'attente afin d'avoir accès à un médecin de famille et j'aimerais une copie de cette liste pour connaître ma position sur la liste d'attente.

Je veux aussi les documents qui démontrent le temps moyen d'attente avant d'avoir un médecin de famille en Outaouais.

De plus, j'aimerais tout document qui démontre les plans pour améliorer la situation en Outaouais pour l'accès à un médecin de famille. » (*sic*).

Nous vous communiquons, sous l'onglet 1, les documents répondant à votre demande d'accès que nos recherches ont permis de repérer.

De plus, nous vous informons que d'autres renseignements relèvent davantage du Centre intégré de santé et des services sociaux de l'Outaouais (CISSS de l'Outaouais). Ainsi, conformément à l'article 48 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, nous vous référons à la responsable de l'application de cette loi au sein de cette organisation :

... 2

Madame Chantal Lafrenière  
CISSS de l'Outaouais  
Chef des réceptions et archives urbaines  
425, rue Leguerrier  
Gatineau (Québec) J9H 6N8  
chantallafreniere@ssss.gouv.qc.ca

Par ailleurs, nous vous informons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-annexée une note explicative à cet égard ainsi qu'une copie de l'article précité de la Loi.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur par intérim,

Original signé par

Robin Aubut-Fréchette

p. j. 3